



Rapport de la commission de gestion

Madame, Monsieur les membres de l'ADNV,

La séance de la commission de gestion (CoGest) de l'ADNV s'est tenue en date du 29 avril 2024 dans les locaux de l'association, en présence du soussigné, de Madame Fanny Tinguely et de Messieurs André Cachin, François Marmier et Jean-Franco Paillard. Madame Carole Glauser, vice-présidente de la commission, ayant quitté sa fonction de Syndique de la commune d'Epandes, son siège au sein de la commission sera à repouvoir lors de l'assemblée générale. Les membres présents nomment Monsieur François Marmier en qualité de vice-président. Madame Nadia Mettraux est présente pour l'entier de la séance.

La directrice générale prend soin de rappeler la mission de ladite commission. Elle donne un bref historique de l'ADNV depuis 2019 et communique les faits saillants de l'activité 2023 de l'association, notamment le montant record pour la deuxième année consécutive des préavis LADE déposés auprès du Canton, les aides financières octroyées à travers les comités locaux ou l'évolution positive du nombre de membres de l'association.

La commission constate que les comptes 2023 ont été tenus conformément aux règles en vigueur, dûment audités par la fiduciaire désignée par l'assemblée générale et préavisés favorablement par le comité exécutif en date du 24 avril. Il n'a été relevé aucune incohérence dans les opérations menées, ni dans les commentaires fournis. Les écarts par rapport au budget sont mineurs et expliqués de manière claire. Le budget global a été respecté et présente un résultat d'exploitation cohérent par rapport aux dernières années.

Il est constaté que les activités 2023 se sont déroulées de manière conforme à la mission statutaire de l'ADNV et aux intentions annoncées. La commission prend connaissance avec satisfaction de l'important travail réalisé ces dernières années et se réjouit de la performance croissante notamment dans la recherche des financements LADE. Il est constaté également que les demandes d'amélioration concernant les informations des activités des comités locaux ont été réalisées et disponibles de manière exhaustive sur le site internet de l'ADNV.

La commission se sent parfaitement informée quant au projet de redéfinition de la mission touristique régionale et se réjouit des travaux réalisés et décisions qui ont été prises non seulement pour consolider cette activité mais également pour la rendre harmonisée au niveau du financement communal et dûment conventionnée. La commission invite l'ADNV à réfléchir à l'opportunité future d'harmoniser la taxe de séjour au niveau régional tout en étant consciente qu'à ce jour ce sont déjà près de 80% des taxes rétrocédées à l'ADNV qui sont issues de règlements communaux identiques. Dans le domaine du tourisme, la commission soutient la démarche qui vise à explorer de nouveaux marchés étrangers.

La commission de gestion remercie la directrice générale et ses équipes pour leur professionnalisme et leur engagement.

La commission recommande dès lors à l'assemblée générale de valider favorablement les comptes 2023, le rapport d'activités ainsi que le présent rapport.

Pascal Gafner - Président de la commission de gestion ADNV

Yverdon-les-Bains, le 29 avril 2024.

